

Extrait de la » DÉCISION DU 1^{ER} FÉVRIER 2007 MODIFIÉE PAR LA DÉCISION DU 11 MARS 2010 ET LA DÉCISION DU 23 SEPTEMBRE 2010 DÉTERMINANT LES CONDITIONS ET PROCÉDURES D'AGRÉMENT DES INSTANCES DE FORMATION ET DES PROGRAMMES DE FORMATION POUR MÉDIATEURS AGRÉÉS «

Section 2
Programme de la partie commune

Article 12

La formation théorique au sein de la partie commune comprend les éléments suivants:

1. La médiation
 - principes généraux de médiation (éthique / philosophie)
 - étude analytique des différentes formes de résolution de conflits
2. Les aspects juridiques de la médiation
 - la loi belge sur la médiation (différence médiation judiciaire et amiable, différence médiateurs agréés et non-agréés, protocole de médiation, confidentialité, sécurité juridique)
 - déontologie de la médiation comme déterminé par la Commission fédérale de médiation
3. Les aspects sociologiques de la médiation
4. Les aspects psychologiques de la médiation
 - la communication
 - méthodes de négociation
5. Le processus de médiation (nota bene: le formateur doit être un médiateur-formateur agréé)
 - le processus de médiation
 - le ou les rôle(s) du médiateur
 - différence entre informer et conseiller
 - apport de conseillers externes
 - interventions (hypothèses et stratégies, e.a. caucus)
 - théorie du conflit

Article 13

Les exercices pratiques organisés au sein de la partie commune comprennent les éléments suivants:

1. Les étapes du processus de médiation
2. Les interventions dans des situations concrètes
3. Les compétences en matière de négociation
4. Les compétences en matière de communication
5. Les compétences en matière de médiation
6. L'application des principes de médiation

7. Jeu de rôles

Section 3

Formation spécifique pour la médiation dans les affaires familiales

Article 14

La formation comprend les éléments suivants:

1. Droit

- le mariage et le concubinage
- le divorce, la séparation de fait: aspects financiers et concernant les enfants (e.a. l'hébergement des enfants, l'autorité parentale, les obligations d'entretien, le partage des biens, les procédures, aspects fiscaux, aspects sociaux etc.)
- autres obligations alimentaires (entre majeurs)
- droit patrimonial et droit de succession
- procédures judiciaires dans les affaires familiales

2. Psychologie et sociologie

- psychologie et sociologie familiale
- les effets psychologiques des conflits familiaux
- les relations familiales
- situations particulières: violence familiale, assuétude, dimension interculturelle etc.

3. Médiation familiale

- formes spécifiques de médiation familiale et exercices (e.a. divorce et séparation, partage de biens, l'hébergement des enfants, l'autorité parentale et les aspects financiers etc.)
- médiation dans le cadre des relations familiales
- médiation dans le cadre des situations particulières

Section 4

Programme spécifique pour la formation à la médiation dans les affaires civiles et commerciales

Article 15

La formation comprend les éléments suivants:

1. Théorie et pratique de la négociation raisonnée
2. Théorie et pratique du droit des obligations et des contrats
3. Rôle des conseillers des parties concernant la médiation civile et commerciale
4. Rôle des experts des parties concernant la médiation civile et commerciale

Section 5

Programme spécifique pour la formation à la médiation dans les affaires sociales

Article 16

La formation comprend les éléments suivants:

1. Théorie et pratique de la négociation raisonnée et de la communication interpersonnelle
2. Théorie et pratique du droit du travail, e.a. les notions élémentaires de la législation, des relations de travail et des droits et obligations des employés et employeurs
3. La sociologie du travail comprenant e.a. le rôle des différents acteurs dans le monde du travail et les éléments constitutifs du conflit de travail
4. Le rôle des conseillers des parties dans la médiation sociale
5. Le démarrage d'une procédure de conciliation devant le tribunal du travail au moyen du processus de médiation